

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg

Orchestre National
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**UNE CONTREBASSE DU RANG (catégorie 3)
Concours le samedi 8 octobre 2016**

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, nouvelle salle de répétition de l'Orchestre.

DEBUT DES EPREUVES à 9H (tirage au sort de l'ordre de passage).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 20 septembre 2016.

Les candidats peuvent également adresser le formulaire d'inscription par la poste à l'adresse ci-dessous :

DIRECTION DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG
PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES
PLACE DE BORDEAUX
67076 STRASBOURG

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

Archet français ou allemand, accord orchestre

IMPORTANT : l'ordre des épreuves pourra être modifié par le jury le jour du concours

Première épreuve :

DITTERSDORFF, concerto pour contrebasse, 1^{er} mouvement avec cadence (Gruber)

Traits d'orchestre :

SCHUBERT, symphonie n°9, 3^{ème} mouvement (scherzo)

MOZART, symphonie n° 40, 1^{er} mouvement

Seconde épreuve :

Au choix :

BOTTESINI, concerto n° 2, 1^{er} mouvement avec cadence et 2^{ème} mouvement

ou KOUSSEVITZKY, concerto pour contrebasse, 1^{er} et 2^{ème} mouvements

Traits d'orchestre :

BEETHOVEN, symphonie n° 5, 3^{ème} mouvement

BRUCKNER, symphonie n° 7, 1^{er} mouvement

Troisième épreuve :

Traits d'orchestre :

VERDI, Traviata
MOZART, symphonie n°41, 4^{ème} mouvement
MAHLER, symphonie n° 2, 1^{er} mouvement
STRAUSS, Don Juan
STRAUSS, Chevalier à la Rose
STRAUSS, Heldenleben

Tous les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet
www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements ».

Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats. Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler le 03 68 98 68 21 ou faire une demande par mail à veronique.victor@strasbourg.eu.

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 706 soit traitement mensuel brut de 2 713.35 €
Ou Indice brut 714 soit traitement mensuel brut de 2 741.13 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 195.98 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1000 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 706 ou 714) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

CONDITIONS GENERALES

Toutes les épreuves du concours auront lieu derrière paravent.

Seuls les musiciens membres de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.